

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
DIMANCHE 24 MAI 2020**

Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS

AGOSTINI Laurie	LOYEZ Philippe
ALEXANDRE Olivier	OUENNOURE Jean Jacques
BAUDUIN Régis	PARMENTIER Robert
CAPIEZ Frédéric	ROGER Antoine
DELEAU Christophe	SCHORIELS Sabine
DESRUENNE Etienne	TONDEUR Denis
FESSART PEREIRA Nicolas	VAILLANT Valérie
LEROY Christian	

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu
- Indemnité de fonction
- Composition des commissions
- Discours de Monsieur le Maire

Les débats et décisions

➤ **Election du Maire**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LOYEZ Philippe, maire sortant, qui fait appel au doyen d'âge Monsieur PARMENTIER Robert.

Monsieur PARMENTIER Robert, doyen d'âge, fait l'appel des conseillers donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections. Il déclare installer les conseillers municipaux élus dans leur fonction.

Le Conseil municipal choisi pour secrétaire de séance Madame VAILLANT Valérie

Monsieur PARMENTIER Robert sollicite deux assesseurs volontaires :
Monsieur Nicolas FESSART PEREIRA.et Monsieur Olivier ALEXANDRE accepte de constituer le bureau.

Monsieur PARMENTIER Robert demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur LOYEZ Philippe propose sa candidature

Monsieur PARMENTIER Robert enregistre la candidature et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Monsieur PARMENTIER procède au dépouillement et annonce à voix haute chaque bulletin.

Monsieur PARMENTIER Proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité requise : 8

A obtenu 15 voix

Monsieur LOYEZ Philippe ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions

Monsieur le Maire prend la présidence et invite le conseil municipal à la désignation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire appelle à élire le 1^{er} adjoint ainsi de suite pour les autres adjoints.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur LOYEZ Philippe, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre des adjoints et il est procédé ensuite à leur élection.

➤ **Élection du 1^{er} adjoint**

***Adjoint aux logements « affectations PACT et PARTENORD » traitement de la vacance village
Gouvernance élus et associations « subventions » Elections, communication, aide administratif aux habitants***

Sous la présidence de Mr LOYEZ Philippe, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur CAPIEZ Frédéric propose sa candidature.

Après dépouillement le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombres de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité requise :	8

A obtenu : 15 Voix

Monsieur Frédéric CAPIEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint *aux logements « affectations PACT et PARTENORD » traitement de la vacance village Gouvernance élus et associations « subventions » Elections, communication, aide administratif aux habitants*

➤ **Élection du 2eme adjoint**

Adjoint aux Ecoles, Aînés « CCAS », Voyages, Jeunesse « centre aéré » Personnel école et administratif, visite officiel « sénat, assemblée, inauguration, communication Facebook

Sous la présidence de Mr LOYEZ Philippe, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Madame Valérie VAILLANT propose sa candidature.

Après dépouillement le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombres de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité requise :	8

A obtenu : 15 Voix

Madame Valérie VAILLANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjointe *aux Ecoles, Aînés « CCAS », Voyages, Jeunesse « centre aéré » Personnel école et administratif, visite officiel « sénat, assemblée, inauguration.*

➤ **Élection du 3eme adjoint**

Adjoint à la gestion des gros travaux, cadre de vie, sécurité voiries, préparation manifestations

Sous la présidence de Mr LOYEZ Philippe, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Jacques OUENNOURE propose sa candidature.

Après dépouillement le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombres de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité requise :	8

A obtenu : 15 Voix

Monsieur Jean-Jacques OUENNOURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} adjoint à la gestion des gros travaux, cadre de vie, sécurité voiries, préparation manifestations

➤ **Élection du 4eme adjoint**
Adjoint aux Fêtes et cérémonies, manifestations, sports nature

Sous la présidence de Mr LOYEZ Philippe, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Antoine ROGER et Monsieur Christophe DELEAU propose leur candidature.

Après dépouillement le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombres de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés pour Monsieur ROGER Antoine :	9
Suffrages exprimés pour Monsieur DELEAU Christophe :	6
Majorité requise :	8

Monsieur Antoine ROGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} adjoint aux Fêtes et cérémonies, manifestations, sports nature

➤ **Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de locale

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local :

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

- 1) L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2) Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3) L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4) L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5) Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6) L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7) Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

➤ Indemnité de fonction

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les fonctions exercées par les élus municipaux sont gratuites mais elles peuvent donner lieu au versement d'indemnités pour compenser les frais qu'ils engagent au service de leurs concitoyens.

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la commune.

Le montant des indemnités des maires et des adjoints est calculé en fonction du taux maximum de la strate de population totale de la commune basé sur indice 1027 du brut mensuel soit 3889.40 € de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ils sont votés par le conseil municipal.

Le montant global des indemnités susceptibles d'être octroyées à l'ensemble des élus ne peut en aucun cas dépasser la somme des indemnités maximales versées au maire et aux adjoints, à partir du nombre fixé par le conseil municipal.

Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale :

Population municipale totale : 803
Nombre d'élus : 15
Nombre d'adjoints voté par le conseil municipal : 4
Strate de population : 500 à 999 habitants

Voir tableau récapitulatif des indemnités en pièce jointe

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-17 et L.2123-20 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les modalités d'attribution des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux Maire, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués,

- Précise que ce dispositif entre en vigueur à compter du 24 mai 2020

➤ **Composition des commissions**

Commission travaux : 6 élus et 6 extérieurs

Jean-Jacques OUENNOURE	Jean-Robert NIGUET
Denis TONDEUR	Jacques VARNEROT
Christian LEROY	Jean-Claude DORIUS
Etienne DESRUENNE	Sylvain BINOT
Robert PARMENTIER	René BUCHMULLET
Christophe DELEAU	Patrice TORDEUX

Commission finance : tous les élus

Philippe LOYEZ	Frédéric CAPIEZ
Valérie VAILLANT	Christian LEROY
Antoine ROGER	Régis BAUDUIN
Jean Jacques OUENNOURE	Robert PARMENTIER
Nicolas FESSART PEREIRA	Christophe DELEAU
Etienne DESRUENNE	Sabine SCHORIELS
Denis TONDEUR	Olivier ALEXANDRE
Laurie AGOSTINI	

Commission CCAS : 8 élus et 8 extérieurs

Valérie VAILLANT	Marguerite PLATAUX
Christian LEROY	Germaine PETIT
Régis BAUDUIN	Jacques VARNEROT
Robert PARMENTIER	Michèle CAMPION
Sabine SCHORIELS	Claude CAPIEZ
Laurie AGOSTINI	Anne-Marie DORIUS

Jean-Jacques OUENNOURE	Marie-Pierre DESOIGNIES
Christophe DELEAU	Jean-Louis PAYEN

Référent emploi : 1 élu

Nicolas FESSART PEREIRA	
-------------------------	--

Délégué SIDEK : 2 titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Jacques OUENNOURE	Christian LEROY
Philippe LOYEZ	Denis TONDEUR

CCID : 6 titulaires et 6 suppléants

Christian LEROY	Jean-Jacques OUENNOURE
Robert PARMENTIER	Christophe DELEAU
Laurie AGOSTINI	Olivier Alexandre
Antoine ROGER	Régis BAUDUIN
Nicolas FESSART PEREIRA	Sabine SCHORIELS
Frédéric CAPIEZ	Denis TONDEUR

Commission Pays du Cambrésis : 2 élus

Philippe LOYEZ	Nicolas FESSART PEREIRA
----------------	-------------------------

Commission AJR : 1^{er} adjoint

Frédéric CAPIEZ	
-----------------	--

Comité des fêtes : 8 élus

Antoine ROGER	Sabine SCHORIELS
Olivier ALEXANDRE	Frédéric CAPIEZ
Christophe DELEAU	Denis TONDEUR
Jean-Jacques OUENNOURE	Christian LEROY

Commission élection : 1 conseiller municipal

Titulaire	Suppléant
Christophe DELEAU	Christian LEROY

RGPD : 2 élus

Régis BAUDUIN	Nicolas FESSART PEREIRA
---------------	-------------------------

Référent Scène du haut Escaut : 2 élus

Valérie VAILLANT	Sabine SCHORIELS
------------------	------------------

Commission école : 5 élus

Valérie VAILLANT	Laurie AGOSTINI
Nicolas FESSART PEREIRA	Régis BAUDUIN
Antoine ROGER	

SIVU MURS MITOYENS

Titulaire	Suppléant
Robert PARMENTIER	Philippe LOYEZ

Commission Appel d'offres : 1 président et 3 élus titulaires 3 élus suppléants

Président : Philippe LOYEZ

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques OUENNOURE	Christian LEROY
Denis TONDEUR	Olivier ALEXANDRE
Etienne DESRUENNE	Robert PARMENTIER

➤ **Discours de Monsieur le Maire**

Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale.

Notre première tâche a été accomplie, il s'agissait de nous organiser d'abord en désignant le maire et les adjoints, qui constituent le bureau, puis en nous répartissant dans les différentes commissions dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où elles préparent les délibérations de notre assemblée. J'attache beaucoup d'importance aux travaux de ces instances spécialisées ; la qualité de leurs travaux et de leurs propositions détermine la pertinence et fiabilité des décisions que nous prenons.

Je voudrais tout d'abord remercier notre doyen d'âge Robert Parmentier pour la manière dont il s'est acquitté de sa présidence à l'ouverture de cette réunion ; puis vous remercier tous de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de cette assemblée.

Assisté de mes adjoints, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres lors des réunions. En bonne démocratie, il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre, se résoudre à un choix que nous n'aurions ni inspiré ni retenu.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets que je vous soumettrai, ils émanent de notre programme électoral ; et, sauf difficultés majeures, imprévisibles, souvent liées au financement, il faudra s'y conformer. Les engagements pris devant les électeurs doivent être tenus. Je vous les rappelle :

- L'écologie
- L'aménagement et les travaux
- L'école
- Les animations
- la vie associative
- Les aînés
- La sécurité des biens et des personnes

Il va sans dire que nous ne pourrons pas tout faire en même temps. C'est la raison pour laquelle je vous demande de vous prononcer sur cette hiérarchie des urgences, persuadé que ces projets répondent aux attentes prioritaires de nos concitoyens.

Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu, je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exercions notre mandat en restant très proches des habitants, qu'ils appartiennent ou non à notre électorat. Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux.

Dans le même ordre d'idées, il nous faudra encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent un relais indispensable à l'action municipale. Leurs revendications peuvent alimenter nos débats et susciter la mise en œuvre de nouveaux projets. S'ajoute à cela, que leurs activités nous rapprochent de la population.

Dans l'immédiat, je vous propose de recenser nos possibilités financières, de distinguer celles qui sont immédiatement mobilisables pour réaliser les projets que nous voudrions voir aboutir à court ou moyen terme.

Dans six ans nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire. En bonne démocratie, la sanction est électorale. Je souhaite qu'elle soit positive de manière que nous puissions, pour ceux qui le souhaitent, briguer un nouveau mandat fondé sur un bilan solide.

Le conseil municipal est en place avec ses commissions. Nous sommes en ordre de marche. Nous avons un bon programme et partageons la même volonté de le voir aboutir.

Alors au travail.

Monsieur le Maire lève la séance vers 12h15.